



Communiqué – Pour diffusion immédiate

Feux de forêt : Déclaration de l'état d'urgence à Normétal

La Sarre, dimanche le 4 juin 2023 – En vertu des pouvoirs qui lui sont accordés, le maire de Normétal, monsieur Ghislain Desbiens a décrété l'état d'urgence dans sa municipalité obligeant les citoyens à quitter les lieux. Tous les citoyens de Normétal sont priés de se présenter au centre d'hébergement de la Cité étudiante Polyno (entrée Salle Desjardins) de La Sarre afin de s'enregistrer, et ce, même s'ils ont un endroit où se loger.

Un centre de commandement des mesures d'urgence a été déployé à la caserne des pompiers de Normétal. La Sûreté du Québec est également sur place afin de coordonner l'évacuation des citoyens. Cette mesure drastique vise à assurer la sécurité et le bien-être de tous les résidents concernés.

Les résidents des zones concernées par l'évacuation obligatoire sont priés de quitter immédiatement leur domicile et de suivre les consignes de sécurité données par les autorités. Des abris temporaires ont été mis en place dans des endroits sécurisés pour accueillir les personnes évacuées.

La Loi sur la sécurité civile prévoit qu'une municipalité peut déclarer l'état d'urgence dans tout ou dans une partie de son territoire, lorsqu'un sinistre majeur, réelle ou imminent, exige, pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes, une action immédiate qu'elle estime ne pas pouvoir réaliser adéquatement dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable.

Nous demandons aux résidents de rester vigilants et de suivre les recommandations émises par les autorités compétentes. Il est essentiel de coopérer pleinement avec les équipes d'intervention d'urgence et de respecter les mesures de sécurité mises en place.

Nous demandons également à tous les résidents de ne pas se rendre dans les zones touchées par l'incendie, afin de ne pas entraver les opérations de secours et de ne pas mettre leur propre vie en danger.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation dès que de nouvelles informations seront disponibles.

-30-

Source : Denis Beauregard
Conseiller en communication
MRC d'Abitibi-Ouest
819-339-5671 poste 240